

FCP GAT PERFORMANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT PERFORMANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 10 090 233 TND, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 487 461 TND.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT PERFORMANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT PERFORMANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORGI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actif</u>			
Portefeuille Titres		7 518 330	4 068 149
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	5 625 871	3 610 653
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	1 892 459	457 496
Placements monétaires & disponibilités		2 602 352	5 598 799
Placements Monétaires	AC2-a	1 801 051	5 320 770
Disponibilités	AC2-b	801 301	278 029
<u>Total Actif</u>		10 120 682	9 666 948
<u>Passif</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	18 690	17 987
Autre Créditeurs Divers	PA2	11 759	10 807
Total Passif		30 449	28 794
<u>Actif Net</u>			
<u>Capital</u>	CP1	9 602 771	9 350 005
<u>Sommes distribuables</u>		487 462	288 149
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-
Sommes distribuables de l'exercice	CP2	487 461	288 149
<u>Actif Net</u>		10 090 233	9 638 154
<u>Actif Net et Passif</u>		10 120 682	9 666 948

ETAT DE RESULTAT**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023****(Exprimé en dinar tunisien)**

Libellé	Notes	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille titres	PR1	471 768	61 941
Dividendes		346 040	51 092
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		125 728	10 849
Revenus des placements monétaires	PR2	255 065	312 363
Total Revenus des placements		726 833	374 304
Charges de gestion et de placement	CH1	(219 109)	(125 764)
Revenus nets des placements		507 724	248 540
Autres charges	CH2	(20 263)	(13 970)
Autres produits		-	-
Résultat d'exploitation		487 461	234 570
Régularisation du résultat d'exploitation		-	53 579
Sommes distribuables de l'exercice		487 461	288 149
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	(53 579)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		231 406	(173 285)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		32 202	1 438
Frais de négociation des titres		(10 842)	(13 429)
Résultat net de l'exercice		740 227	49 294

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		740 227	49 294
Résultat d'exploitation		487 461	234 570
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		231 406	(173 285)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		32 202	1 438
Frais de négociation des titres		(10 842)	(13 429)
Distribution de dividendes		(288 148)	-
Transactions sur le capital		-	9 488 860
Souscriptions		-	9 488 860
Capital		-	9 430 000
Régularisation des sommes non distribuables		-	5 281
Régularisation des sommes distribuables		-	53 579
Droits d'entrée		-	-
Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
Variation de l'Actif Net		452 079	9 538 154
Actif Net			
Au début de l'exercice		9 638 154	100 000
A la fin de l'exercice		10 090 233	9 638 154
Nombre de parts			
Au début de l'exercice		953	10
A la fin de l'exercice		953	953
Valeur Liquidative		10 587,863	10 113,487
Taux de rendement		7,68%	1,13%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT PERFORMANCE est un fonds commun de placement de type distribution de catégorie mixte, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT PERFORMANCE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°96-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en dix (10) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de dix mille dinars (10.000 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT PERFORMANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT PERFORMANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31-12-2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. *Evaluation placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT PERFORMANCE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. *Evaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 *Traitement des opérations de pension livrée*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 625 871 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 567 751	5 625 871	55,76%
	Actions et droits rattachés		5 183 126	5 242 532	51,96%
TN0001800457	BIAT	8 244	653 623	755 513	7,49%
TN0007300015	ARTES	23 400	177 905	151 304	1,50%
TN0004700100	ATL	28 460	93 809	102 428	1,02%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	14 019	529 541	643 879	6,38%
TN0002200053	BT	89 467	497 507	477 575	4,73%
TN0001100254	SFBT	31 095	475 893	384 490	3,81%
TN0006530018	SOTETEL	12 153	50 093	43 836	0,43%
TN0006660013	SOTRAPIL	9 970	126 971	146 988	1,46%
TN0006560015	SOTUVER	9 855	81 234	118 615	1,18%
TN0007270010	TPR	21 090	91 824	104 670	1,04%
TN0003200755	ICF	1 798	170 449	126 065	1,25%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	20 000	38 500	39 500	0,39%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	28 195	207 403	249 526	2,47%
TN0007610017	SAH	64 791	600 568	517 486	5,13%
TN0007670011	DELICE HOLDING	17 770	215 391	207 287	2,05%
TN0007440019	TELNET HOLDING	27 524	193 256	212 898	2,11%
TN0007550015	CITY CARS	9 343	101 235	113 863	1,13%
TN0007510019	LAND'OR	6 500	39 985	39 007	0,39%
TN0007720014	UNIMED	32 579	247 638	245 059	2,43%
TN0007620016	MPBS	14 961	67 086	85 622	0,85%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	25 500	162 795	154 249	1,53%
TNNGTFLC2986	STA	10 610	261 005	206 894	2,05%
TN0007740012	SAM AA	26 500	99 415	115 778	1,15%
	Titres OPCVM		384 625	383 339	3,80%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 720	184 532	183 217	1,82%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	197	200 093	200 122	1,98%
total			5 567 751	5 625 871	55,76%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 892 459 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_ TF_ A	3 600	360 000	365 980	3,63%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	8 500	850 000	898 807	8,91%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	6 000	600 000	627 672	6,22%
Total			1 810 000	1 892 459	18,76%

Les mouvements du portefeuille titres :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latente	Valeur 31/12/2023	+ / - Value réalisées
Solde au 31/12/2022	4 233 938	7 496	(173 285)	4 068 149	
Acquisition de l'exercice	4 485 010	-	-	4 485 010	
Actions et droits rattachés	3 035 010			3 035 010	
Obligations et valeurs assimilées	1 450 000			1 450 000	
Cessions de l'exercice	(1 251 197)	-	-	(1 251 197)	
Actions et droits rattachés	(1 251 197)			(1 251 197)	32 202
Obligations et valeurs assimilées				-	
Remboursement de l'exercice	(90 000)	-	-	(90 000)	-
Actions et droits rattachés				-	
Obligations et valeurs assimilées	(90 000)			(90 000)	
Variation des plus ou moins-values latentes			231 405	231 405	
Variation des intérêts courus		74 963		74 963	
Solde au 31/12/2023	7 377 752	82 459	58 121	7 518 332	32 202

AC2-a Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 801 051 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.23	% Actif net
Créances sur opérations de pension livrée					975 141	982 691	9,74%
	Prise en Pension :PL BIAT 0.18M 32J 8.99%	BIAT	8,99%	02/01/2024	975 141	982 691	9,74%
Certificats de dépôt					500 000	530 038	5,25%
TNED84FK5KV9	CD BH BANK 720J 10,05%	BH	10,05%	27/03/2025	500 000	530 038	5,25%
BTC					287 627	288 322	2,86%
TNC3BEPHILU4	BTC 26S 14062024		8,70%	14/06/2024	287 627	288 322	2,86%
	Total				1 762 768	1 801 051	17,85%

AC2-b Disponibilités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 801 301 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	6 400	4 310
Avoirs en banque	947 441	493 322
Sommes à régler	(152 540)	(219 603)
Total	801 301	278 029

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 18 690 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	17 680	17 015
Dépositaire	1 010	972
Total	18 690	17 987

PA2 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 759 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires CAC	8 810	7 935
Publication CMF	305	304
Etat retenue à la source	1 795	1 751
Redevance CMF	849	817
Total	11 759	10 807

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	9 350 005
Nombre de titres	953
Nombre de porteurs	7
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de porteurs nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
Autres effets sur le capital	
Régularisation des sommes non distribuables	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	32 202
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	231 406
Frais de négociation de titres	(10 842)
Montant du capital au 31/12/2023	9 602 771
Nombre de parts	953
Nombre de porteurs	7

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	487 461	234 570
Régularisation du résultat d'exploitation	-	53 579
Sommes capitalisables	487 461	288 149

PR1 Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 471 768 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	346 040	51 092
Revenus des obligations et valeurs assimilées	125 728	10 849
Total	471 768	61 941

PR2 Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 255 065 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	112 994	106 445
Revenus des prises en pension	110 340	205 918
Revenus des BTC	695	-
Revenus sur les certificats de dépôt	31 036	-
Total	255 065	312 363

CH1 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 219 109 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	207 265	118 787
Rémunération du dépositaire (**)	11 844	6 977
Total	219 109	125 764

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT PERFORMANCE durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 207 265 TND. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de 1,75% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(**) Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT PERFORMANCE durant l'exercice 2023, des frais dépositaire, pour un montant total TTC de 11 844 TND. En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, avec un minimum de 5 000 dinars et un maximum de 15 000 dinars décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

CH2 Autres Charges :

Les autres charges s'élèvent à 20 263 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération des CAC	9 967	7 935
Redevance CMF	9 953	5 704
Publications et publicités	300	304
Services bancaires et assimilés	15	18
Impôts, taxes et versements assimilés	28	9
Total	20 263	13 970

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	762,679	392,764
Charges de gestion des placements	(229,915)	(131,967)
REVENUS NET DES PLACEMENTS	532,764	260,797
Autres produits	-	-
Autres charges	(21,262)	(14,659)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	511,502	246,139
Régularisation du résultat d'exploitation	-	56,221
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	511,502	302,359
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	242,818	(181,832)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	33,790	1,509
Frais de négociation	(11,377)	(14,092)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation (2)	265,232	(194,414)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	776,733	51,725
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	265,232	(194,414)
Régularisation du résultat non distribuable	-	5,541
Sommes non distribuable de l'exercice	265,232	(188,872)
Distribution de dividendes	302,359	-
Nombre de parts	953	953
Valeur Liquidative	10 587,863	10 113,487
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,20%	1,63%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,20%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,90%	3,04%
Actif Net Moyen	9 952 040	7 719 044